

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'université du Mans

Séance du 27 novembre 2025

II. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

2.2.1 – Création de la mission « Egalité, Diversité et inclusion »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,


VU *le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;*
VU *les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 0 abstention, 30 voix pour et 0 voix contre, la création de la mission « Egalité, Diversité et inclusion ». Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 1er décembre 2025

La présidente de l'université



Delphine LETORT

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Mission Égalité Diversité Inclusion

Contexte

La Charte pour l'égalité entre femmes et hommes dans l'Enseignement supérieur élaborée par la Conférence des Présidents d'Université (CPU) (désormais France Universités), la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI), la Conférence des Grandes Écoles (CGE), avec le soutien du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministère des Droits des Femmes, a été adoptée par la CPU en janvier 2013. Elle vise à accompagner la mise en œuvre d'une politique d'égalité réelle dans les universités.

S'inscrivant dans cette démarche, consciente de sa responsabilité sociale en tant qu'employeuse et de sa responsabilité sociétale en tant qu'actrice de la formation et de la recherche, l'Université du Mans a souhaité promouvoir et garantir à ses membres, personnels et usagers, le respect de l'égalité à tous les niveaux.

Dans ce contexte, elle a dans un premier temps créé une mission Égalité Femmes/Hommes et de genre, et pour la rentrée 2025, élargi cette mission à la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Cet élargissement est cohérent avec la loi du 31 juillet 2025, relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur, qui renforce les dispositifs de prévention, de signalement et de suivi des actes antisémites et racistes dans l'enseignement supérieur. Cette loi prévoit en effet de reconfigurer la mission "égalité entre les hommes et les femmes", prévue à l'article L712-2 du code de l'éducation pour les universités, par une nouvelle mission "égalité et diversité". Au-delà de la promotion de l'égalité femmes-hommes, la lutte contre l'antisémitisme, le racisme, les discriminations, les violences et la haine est intégrée à cette mission, qui doit être mise en place dans chaque établissement public. De plus, la loi inscrit dans le code de l'éducation l'obligation de désigner, au sein de cette mission, un référent qualifié dédié à la prévention, à la détection et au traitement des faits antisémites et racistes.

Mission

La mission Égalité Diversité Inclusion (EDI) consiste à agir et faire agir :

- Pour la promotion d'une culture d'égalité et la progression de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et de genre ;
- Pour la sensibilisation des étudiantes et des étudiants en formation initiale et stagiaires de la formation continue aux questions d'égalité femmes/hommes et de genre, tant pour les éclairer dans leurs choix d'études que pour les aider dans leur vie étudiante et dans leur vie professionnelle future ;
- Pour la lutte contre toutes les formes de discrimination au sein des personnels et parmi les étudiants ;

- Pour la meilleure intégration des personnes porteuses d'un handicap.

La personne en charge de la mission aura pour responsabilité la mise en place du Plan d'action égalité femmes-hommes 2025-2027 et de :

- Veiller au respect de l'égalité des sexes et de genre dans le recrutement, le suivi et le déroulement de carrière des personnels ;
- Promouvoir la mixité dans les filières d'études de l'établissement, inciter les étudiantes à se diriger vers des études longues, développer des enseignements transversaux sur les rapports sociaux de sexe, prévenir le harcèlement sexuel ;
- Participer à la coordination et au fonctionnement du dispositif d'écoute et d'accompagnement des victimes ou témoins de violences sexistes ou sexuelles (Cellule V2S) de Le Mans Université ;
- Participer à la mise en place et au fonctionnement du réseau « correspondantes et correspondants égalité » de l'Université ;
- Informer la communauté universitaire sur les dispositifs de prévention et de signalement des discriminations ;
- Contribuer par des actions de formation/sensibilisation au recul des discriminations, notamment de nature racistes et antisémites (expositions, conférences, ciné-débats, spectacles, colloques, journée nationale dédiée...) ;
- Représenter l'Université auprès des différents réseaux nationaux en lien avec l'ESR (Conférence Permanente des chargés de mission Egalité et Diversité, réseau des référents « racisme et antisémitisme » de l'ESR).

En concertation avec les correspondantes et correspondants égalité, il s'agira de définir des axes prioritaires et des actions concrètes pour chacune des composantes, des laboratoires, des services, et de promouvoir la formation-sensibilisation sur les questions d'égalité à l'intention de l'ensemble de la communauté universitaire. Une action de sensibilisation sera notamment destinée aux directeurs/directrices de composantes, laboratoires et aux responsables de services.

Responsabilités et obligations

La personne en charge de la mission devra rendre compte de manière régulière et, au moins une fois par an, de son action auprès du Président de l'Université, sous forme d'un rapport annuel d'activité. Elle devra proposer une feuille de route permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le plan Egalité.

Moyens

Conformément à l'orientation définie dans l'axe 5 du plan Egalité, adopté par l'Université en juin 2025, la personne en charge de la mission EDI bénéficiera du soutien d'un comité de pilotage EDI. Ainsi, pour la bonne mise en œuvre du plan Egalité, elle travaillera en étroite collaboration avec le vice-président délégué aux affaires sociales, responsable de la lutte contre les discriminations, et les agents en charge de l'inclusion des personnels et des étudiants étant porteurs d'un handicap.

Elle pourra s'appuyer sur les services/directions de l'université du Mans, y compris sur la direction de la communication pour ses actions de promotion et de communication.

La personne en charge de la mission Égalité Diversité Inclusion pourra bénéficier de formations complémentaires sur demande motivée et justifiée.

Fait à Le Mans, le

La Présidente de l'Université

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.